

RAPPORT N°1 : DECISION MODIFICATIVE

M. le Président présente les opérations comptables qui font l'objet de la décision modificative n°2.

DM n°2 – Budget principal ;

DM N°2 – Budget Activités commerciales

DM N°2 – Budget Gîtes d'entreprises

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver la décision modificative telle que proposée en annexe.